

REPUBLIQUE RWANDAISE

MINISTERE DE L'INDUSTRIE,
DES MINES ET DE L'ARTISANAT
B.P. 73 KIGALI

Kigali, le 20/8/1986

N° 1846 /08/04/86

Son Excellence Monsieur le Président de la
République Rwandaise
KIGALI

Date d'entrée 28/8/86

A traiter par

N° classement 543/861 Ref.

Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de transmettre à Votre
Excellence, le compte-rendu de la réunion tenue le 14/08/1986 par la Commission
Ministérielle chargée du dossier de l'Industrie minière.

La Commission avait à identifier les voies
et moyens de gestion des biens de la SOMIRWA qui seraient transférés à l'Etat.
Après examen d'un rapport élaboré par la Commission technique à ce sujet, la
Commission ministérielle a opté pour le gardiennage des concessions et leurs
dépendances immobilières en attendant la disponibilité d'une étude globale de
relance du secteur minier. La solution d'exploiter provisoirement ces concessions
a été écartée en raison des imprécisions qu'elle comportait surtout sur le plan
financier.

Enfin il a été convenu que le Ministre des
Finances et de l'Economie et la Curatelle de la SOMIRWA procéderaient à la
remise-reprise desdites concessions et dépendances immobilières le 1er septembre
1986.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur le
Président, les assurances de ma plus haute considération.

LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE,
DES MINES ET DE L'ARTISANAT

NGIRIRA Mathieu

Copie pour information à :

- Monsieur le Ministre à la Présidence
de la République
KIGALI
- Monsieur le Ministre des Finances
et de l'Economie
KIGALI
- Monsieur le Ministre du Plan
KIGALI
- Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
KIGALI
- Monsieur le Ministre de la Justice
KIGALI
- Monsieur le Gouverneur de la Banque
Nationale du Rwanda KIGALI
- Monsieur le Président du Tribunal de
Première Instance de KIGALI
- ✓ - Monsieur le Président du Comité des
Curateurs de la SOMIRWA
KIGALI

COMMISSION MINISTERIELLE CHARGÉE DU DOSSIER DE
L'INDUSTRIE MINIERE.

- COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 14/08/1986 -

1. PARTICIPANTS :

- Monsieur NGIRIRA Mathieu, Ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat, Président;
- Monsieur NTEZIRYAYO Siméon, Ministre à la Présidence de la République;
- Monsieur HATEGEKIMANA J. Damascène, Ministre des Finances et de l'Economie;
- Monsieur MULINDANGABO Ambroise, Ministre du Plan;
- Monsieur NGARUKIYINTWALI François, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération;
- Monsieur HABIMANA Joseph, Premier Vice-Gouverneur de la Banque Nationale du Rwanda;
- Monsieur BURAYOBERA Ildephonse, Président du Tribunal de Première Instance de Kigali;
- Monsieur BALINDA Jean Bosco, Président du Comité des curateurs de la SOMIRWA;
- Monsieur MUSONERA Védaste, curateur.

2. DOSSIERS TRAITES :

Trois dossiers ont été examinés :

- Projet "Coopérative de promotion de l'Industrie minière artisanale" (COPIMAR);
- Etude globale de relance du secteur minier;
- Transfert à l'Etat des concessions minières et de leurs dépendances immobilières.

2.1. Projet COPIMAR :

- i) Le Président de la réunion a indiqué que la plupart de préalables au démarrage de ce projet étaient réunis :
 - Etudes des tracés des routes pour l'alimentation en eau des chantiers des artisans indépendants : déjà élaborés;
 - Spécification des équipements.
- L'étude préparant les dossiers d'appel d'offres est disponible;

.../...

- Statuts de la COPIMAR et des coopératives régionales qui la composent. Ils ont déjà été transmis au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif pour agrégation;
- Etudes géologiques et minières : certains gisements ont fait l'objet d'évaluation par le Service Recherches Minières. Des études théoriques d'exploitabilité ont également été réalisées;
- Un contrat de financement a été signé entre la C.C.E. et notre Pays.
Il a été rappelé qu'il s'agit d'un prêt (*). Le contrat doit ^{donc} être ratifié.
Il a déjà été transmis au Conseil du Gouvernement.

II) Une série de questions furent posées à ce sujet :

- Quelle est la relation entre la COPIMAR et la structure (régie ?) qui reprendrait les concessions de la SOMIRWA.
On indiqua que la COPIMAR vise l'organisation et l'encadrement technique des artisans travaillant en dehors des concessions SOMIRWA et non les sous-traitants qui travaillent dans ces concessions.
Au moment de la conception du projet (dès 1979) et de la négociation du financement (1984), il était prévu que la production de la COPIMAR serait écoulee à travers la SOMIRWA. La décision de liquider la SOMIRWA n'était en effet pas encore prise. Les relations qui étaient conçues entre la SOMIRWA et la COPIMAR devraient rester les mêmes entre cette dernière et la structure qui remplacerait la SOMIRWA.
- La SOMIRWA a fait faillite. Les causes de la faillite devraient être correctement identifiées pour s'assurer que la structure de remplacement ne subira pas le même sort. Partant, l'avenir de la COPIMAR devrait être apprécié en tenant compte notamment de l'avenir de la structure qui remplacerait la SOMIRWA. Dans les conditions actuelles, est-ce qu'on peut dire que la COPIMAR a un avenir réel ?
Par ailleurs, si la fonderie ne reprend pas ses activités, comment la COPIMAR pourra-t-elle écouler sa production ?
Enfin, étant donné la dépression actuelle du marché de l'étain, peut-on espérer que la COPIMAR survivra à la situation ?

(*) deux cents millions de FRW, à 0,75 % d'intérêt remboursable en 40 ans avec un délai de grâce de 10 ans.

Il fut noté qu'à l'absence d'une structure d'achat et d'exportation de la production de la COPIMAR, celle-ci devrait s'occuper elle-même de la commercialisation.

La fonderie ne pouvant reprendre ses activités en raison des faibles productions envisageables, il faudra commercialiser la cassitérite (et non l'étain).

Quant à la rentabilité de la COPIMAR, on rappela que lors des négociations de financement du projet en mai 1984, les cours de l'étain étaient à plus de 8.000 £/T. La rentabilité interne du projet était de 14 %.

Actuellement les cours sont à 3.600 - 3.800 £/T.

La COPIMAR n'est donc pas rentable. Il faudrait un cours de 5.500 - 6.000 £/T pour que l'opération survive. La COPIMAR est donc devenue un projet à haut risque. Tout dépend de l'évolution future des cours.

Dès le démarrage du projet, on pourrait compresser certains frais. Mais si les cours ne montent pas d'ici 2 - 3 ans, la COPIMAR ne pourra pas survivre. La Banque Mondiale prévoirait que les cours seront stationnaires jusqu'en 1988. Cependant, en cette matière, il y a souvent beaucoup d'écarts entre les prévisions et ce qui se passe dans la réalité. Par ailleurs si les mines étaient délaissées pendant une période relativement longue, il sera difficile de profiter d'éventuelles montées de cours, en raison de l'inertie importante du secteur.

2.2. Etude globale de relance du secteur minier :

Le Président de la réunion a indiqué que les négociations avec le Bureau d'études britannique Commodities Research Unit (CRU) choisi par la C.C.E. avaient eu lieu. Dans un premier temps, un accord n'a pas ^{été} obtenu. Les rémunérations demandées par C R U étant trop élevées. Cependant la C.C.E. aurait par la suite, amené le bureau à réduire le coût de ses services pour cadrer avec l'enveloppe budgétaire disponible.

Le Ministre du Plan a indiqué que la C.C.E. aurait contacté un autre bureau d'études et que le dossier serait suffisamment avancé. On devrait en être fixé dès le retour de congé du Délégué du F.E.D.

.../...

2.3. Transfert des concessions et de leurs dépendances immobilières ainsi que d'autres biens sur lesquels l'Etat détient une hypothèque légale :

i) Le Président de la réunion a rappelé qu'en date du 24 mai 1986, la même Commission Ministérielle avait décidé de la constitution d'une commission de techniciens qui devait :

- procéder à l'inventaire physique des dépendances immobilières et autres biens que la curatelle se proposait de transférer à l'Etat;
- estimer la valeur des biens concernés;
- proposer les moyens de gestion de ces biens.

La Commission^{de}/techniciens a déposé son rapport au mois de juin. Un complément dudit rapport a été déposé au mois de juillet. Le Président de la réunion précisa donc que la Commission ministérielle avait à discuter des solutions identifiées par la commission des techniciens, à savoir :

- l'exploitation provisoire (en régie) en attendant la disponibilité de l'étude globale de relance du secteur minier.
L'exploitation vise essentiellement le maintien des mines en état et à des conditions moins coûteuses que le gardiennage pur et simple.
Elle ne peut être rentable dans les conditions actuelles du marché.
- le transfert des boisements au Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts (hormis ceux dont la régie aurait un besoin immédiat pour fonctionner)
- le transfert des bâtiments au Ministère des Travaux Publics et de l'Energie (hormis ceux dont la régie a besoin)
- le maintien des concessions (*) jusqu'à la disponibilité de l'étude globale de relance du secteur minier, c-à-d dans 6 mois au minimum
- la reprise au sein de la régie de tout ou partie du personnel actuellement en poste à la SOMIRWA.

Le Président de la réunion a tenu à souligner que si une exploitation provisoire était décidée, la commission de techniciens étudierait alors le détail des besoins, notamment les investissements.

(*) Par apposition à "annulation des concessions".

.../...

ii) Discussions :

- Concernant le principe de mise en place d'une régie d'exploitation provisoire, on rappela que la commission technique l'avait préconisée parce que les pertes enregistrées (44 millions dans l'hypothèse la plus défavorable) étaient dans ce cas inférieures aux frais encourus pour le gardiennage pur et simple (66 millions FRW/an)

Le Ministre des Finances et de l'Economie releva que la comparaison gardiennage-exploitation est biaisée, dans la mesure où le compte d'exploitation n'intègre pas les amortissements des investissements qui pourraient être substantiels (*). De même, la commission technique aurait dû tenir compte des coûts des experts étrangers (2 experts) bien qu'ils soient financés par la C.C.E. sous forme de don.

Enfin, le coût du gardiennage aurait été exagéré. Il cita l'exemple de la fonderie où le gardiennage prévoit 16 veilleurs de nuit pour 16 maisons d'habitation. Ce nombre aurait dû être réduit puisque les maisons ne sont pas très éloignées les unes des autres.

Le Ministre du Plan fit observer que la Commission technique avait pour tâche de chercher une solution transitoire qui permette d'attendre l'amélioration de la conjoncture tout en sauvegardant l'outil de production à des coûts minima; puisque de toute façon, il n'y a pas de choix à faire. Les concessions et leurs dépendances immobilières doivent revenir à l'Etat. Des dépenses sont inévitables pour les maintenir en état.

Dans cette optique, plutôt que d'abandonner complètement le secteur minier sans disposer de bases d'appréciation suffisantes; l'on pourrait ne pas tenir compte des amortissements ni des rémunérations des expatriés. Par ailleurs ces amortissements pourraient être plus importants en cas de gardiennage pur et simple puisque la période sur laquelle ils seraient appliqués devrait être plus courte qu'en cas d'exploitation.

(*) La Commission technique avait seulement évalué quelques investissements de première nécessité (véhicules notamment) et suggéré que le détail des autres investissements soit évalué ultérieurement par le personnel de la régie. Cette évaluation exige en effet une étude plus élaborée et beaucoup plus de temps,

Tout en approuvant l'approche proposée, les Participants ont fait le constat sur les difficultés de prévoir la période après laquelle les cours pourraient s'améliorer. Par ailleurs le gardiennage pur et simple n'exclut pas le maintien en état, de l'outil de production. Dans ce sens, les amortissements à pratiquer seraient moindres que dans le cas d'une exploitation.

L'exploitation a cependant entre autres avantages, celui de maintenir un nombre plus important d'emplois et de distribuer un volume de salaires également plus important.

Il fut alors recommandé à l'intention de la Commission technique de faire une balance des avantages et des inconvénients dans l'un ou l'autre cas (gardiennage ou exploitation), en tenant compte des amortissements en cas d'exploitation et en comprimant les coûts le plus possible.

Entretiens on recourra au "GARDIENNAGE PUR" tel que pratiqué actuellement par la Curatelle, avec d'éventuels réaménagements qui s'imposeraient.

A moins que par la suite une comparaison correcte du gardiennage à l'exploitation n'en décide autrement, la solution sera maintenue jusqu'à ce que l'étude globale de relance du secteur minier soit disponible (c-à-d dans 6 mois selon les prévisions).

Il fut par ailleurs convenu que le Ministre des Finances et de l'Economie et la curatelle procéderaient à la remise-reprise des concessions et leurs dépendances immobilières le 1er septembre 1986. Il fut ainsi demandé à la curatelle de procéder d'ores et déjà à la signification des préavis aux employés.

- Concernant le transfert des autres biens à l'Etat (boisements, fonderie, bâtiments en dehors des concessions) il a été souligné que l'Etat ne devrait reprendre que ceux qui ne pourraient être liquidés autrement; ceci pour alléger les charges de gestion connexes.

Ainsi à part les biens directement liés aux concessions (boisements à l'intérieur des concessions par exemple) ou ceux dont le risque de cession à vil prix est évident, les autres seraient liquidés suivant la procédure normale. Les curateurs les vendraient et remettraient le produit de vente au créancier hypothécaire qu'est l'Etat.

La procédure s'applique donc :

- à la fonderie et ses annexes (l'on craint cependant de ne pouvoir trouver d'acquéreur autre que l'Etat sauf pour les 16 maisons d'habitation attenantes à la fonderie);

.../...

- . aux boisements en dehors des concessions;
 - . aux bâtiments sis à Kigali (KIMIHURURA, NYAMIRAMBO). Ces maisons seraient mises aux enchères. Une expertise préalable du Ministère des Travaux Publics et de l'Energie est à requérir pour déterminer "la valeur plancher" aux fins des enchères. Cette valeur pourrait en effet être supérieure à la valeur comptable.
- Enfin, en ce qui concerne la situation de la liquidation, le Président du Comité des curateurs a indiqué que sauf imprévu, l'essentiel devrait être terminé avec la fin du mois de septembre.

Kigali, le 16/08/1986

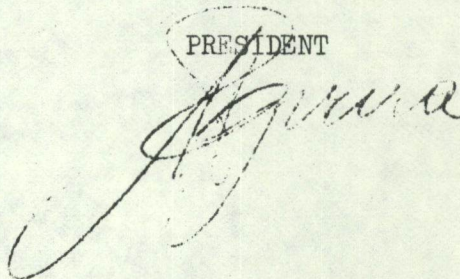
MAHUNGIRO P.Claver
DIRECTEUR GENERAL DES MINES ET DE
LA GEOLOGIE

RAPPORTEUR



NGIRIRA Mathieu
MINISTRE DE L'INDUSTRIE,
DES MINES ET DE L'ARTISANAT,

PRESIDENT



Republique Rénouveau
ministère de l'Indus
trie et de l'Artisanat

1 dc

44 p

Rapport

11/11/993

/M.CH./M.D./
REPUBULIKA Y'U RWANDA
MINISITERI Y'UBUCURUZI,
INGANDA N'UBUKORIKORI
B.P 476 KIGALI.

Kigali, kuwa 11 JAN. 1993

Nº 44/13.02.1/92

06 8/21/01/93

A. traster :
Date entree : 18/1/1993
Nº Classement : 303/21.20

Nyakubahwa Bwana Perezida
wa Repubulika
KIGALI.

Impamvu: Raporo y'Imurikagurisha
rya Cumi na rimwe ryo
mu rwego rw'Igihugu.

Bwana Perezida,

Mboherereje hamwe n'uru rwandiko
inyandiko ikubiyemo imigendekere y'Imurikagurisha rya cumi na
rimwe ry'ibicuruzwa bikorerwa mu Rwanda ryabereye i Kigali mu
Rwunge rw'Amashuri rwa Mutagatifu Andereya i Nyamirambo kuva
tariki ya mbere kugeza ku ya cyenda kanama 1992.

Iryo Murikagurisha ryitabiriwe
n'abacuruzi, abanyenganda, abanyamyuga, abanyabukorikori,
abahinzi-borozi, ibigo bya Leta, ari ibitsura amajyambere
y'icyaro, ari iby'ubushakashatsi ndetse n'abavandimwe baturutse
muri Repubulika y'u Burundi.

Imihango yo kuritangiza ku
mugaragaro yayobowe na Nyakubahwa Minisitiri w'Intebe, Dogiteri
NSENGIYAREMYE Disimasi. Hali kandi n'abandi banyacyubahiro
benshi, barimo ba Minisitiri, abahagarariye Igihugu byabo mu
Rwanda, Abadepite mu Nama y'Igihugu Iharanira Amajyambere
n'imbaga y'Abanyarwanda bari bakereye kwizihiza uwo munsu.

Nk'uko byagaragaye, abanyenganda
n'abanyamyuga baragenda barushaho gukora ibicuruzwa bishimishije
kandi binyuranye, cyane cyane mu rwego rwo gutunganya ibikomoka
k'ubuhinzi n'ubworozi no mu bukorikori. Mu byamuritswe bishya,
twavugaga imitobe y'imbuto, inzoga ya Heineken, uduti twa
kwihaanyura, ibikoresho byo mu gikoni, ibyuma bikoresha ingufu
z'imirima y'izuba, ibikoresho byo gutera inka intanga, ibiryo
byitwa Miso, imiti yica udukoko iva muri pireteri, amafu ya soya,
ay'amasaka, umuceli n'amashaza, amavuta yitwa Diamant, inzoga
y'intore, ibikinisho by'abana, inyakiramajwi ya televiziyo
ikorana n'ibygajuru, amarangi, ibikoresho by'isuku bikozwe
mw'ipamba, inzoga ya butunda, inkweto, amagare, n'ibindi
n'ibindi.

Muri ibyo bintu byose, wasangaga rubanda yitabiriye kugura inzoga ya Heineken, intera na butunda; abandi bantu benshi wababonaga bagura ibiryo bya miso bifite intungabuzima zimeze nk'iziboneka mu nyama, abandi bakunze kugura amavuta yitwaga Diamant. Muri rusange, imurikagurisha ryitabiriye n'abantu benshi barikurikiranyemo gushaka aho baruhukira barya kandi bica inyota.

Kubye akarusho, Imurikagurisha wasangaga ryarateguwe neza, kuko kwamamaza ibicuruzwa kuri radiyo wasangaga bikorana gahunda ibonye, hakaba harabaye n'ibitaramo n'imikino yo kwidagadura. Ibyo byose ariko byaje gushoboka kubera ko Imurikagurisha ryabereye mu kigo kinini kandi cyisanzuye, ikaba ari nayo mpamvu Igihugu cyacu cyari gikwiye kugira Ingoro yacyo y'Amamurikagurisha.

Ari abamuritse ibicururwabyabo, ari abaje gusura iryo murikagurisha ari n'abariteguye, bese batanze ibitekerezwa bikurikira :

- Imurikagurisha ry'ibicuruzwa bikorerwa mu Rwanda rirarushaho gutera intambwe akaba ari nayo mpamvu bikwiye ko umushinga wo kwubaka Ingoro y'amamurikagurisha wakwitabwaho ukihutishwa, kugirango iyo ntambwe idasubira inyuma.

Ni koko, ari abasura imurikagurisha ari n'abamurika ubwabo baragenda barushaho kwiyongera bityo bakaba bakeneye n'ahantu hanini ho kwisanzurira, ari nayo mpamvu igaragara yerekana ko umushinga wo kwubaka Ingoro y'Igihugu y'Amamurikagurisha ukwiye gushakirwa inkunga y'amafaranga vuba, kugirango abanyenganda n'abanyabukorikori bakomeze gushishikarira gukora ibintu byiza mu myiteguro yabo y'amamurikagurisha azaba mu myaka iri imbere.

- Mu mwanya iyo Ingoro itaraboneka, Imurikagurisha, igihe ryabereye i Kigali, ryari rikwiye kubera mu Rwunge rw'Amashuri rwa Mutagatifu Andereya kuko icyo kigo ari kigari bihagije kikaba cyaragabanije ibibazo byajyaga biterwa n'ubwisanzure buke bw'aho ryari risanzwe ribera.
- Abanyenganda n'Abanyabukorikori basabwe kwihatira kwamamaza ibicuruzwa byabo bagafatanyaga n'abacuruzi n'abanyemari kugirango ibyo bicuruzwa usanga ibyinshi biboneka iyo habaye Imurikagurisha gusa birusheho gukwirakwizwa mu Rwanda hose no kwegerezwa abaguzi.
- Hifujwe ko habaho igihembo cyagenerwa uwamuritse ibicuruzwa bigashimwa kurusha ibindi kandi bikaba muri buri cyiciro cy'ibimurikwa.
- Hifujwe kandi ko Banki zikorana n'abiyemeje umwuga w'ubucuruzi zakuraho amananiza mu gutanga inguzanyo maze imitangire y'inguzanyo ikarushaho guhura n'igihe tugezemo cyo kumanaho imbogamizi izo arizo zose mu bucuruzi.

- Ivugurura ry'Umuryango w'Ubucuruzi n'Inganda mu Rwanda rikwiye kwihutishwa kugira ngo imikorere yawo irusheho kujyana n'ibihe tugezemo.

Ngibyo, Nyakubahwa Perezida wa Repubulika, ibyagaragaye n'ibyifujwe mu imurikwa-gurisha rya cumi na rimwe ry'ibicuruzwa bikoretwa mu Rwanda.

Mugire amahoro.

MINISITIRI W'UBUCURUZI,
INGANDA N'UBUKORIKORI,
NTAMABYALIRO Anyesi.

Bimenyeshejwe:

- Nyakubahwa Bwana Minisitiri w'Intebe
KIGALI.-
- Bwana Minisitiri (Bose) *M. JEUMA*
- Bwana Perefe wa Perefegitura (Bose)
- Bwana Umuyobozi w'Ikigo bya Leta (Bose)
- Bwana Umugenzuzi w'Ubucuruzi (Bose)
- Abaje mu Imurikagurisha (Bose)
- Abagize Komite y'Imurikagurisha (Bose)



HIGIRO Prosper
Directeur de Cabinet